



INFOS-

FÉDÉRATION DES AGENTS INDÉPENDANTS ET REPRÉSENTANTS

VENTE

FORMATION

AVANTAGES

INFORMATIONS

RESEaux

ASSEMBLÉE D'AUTOMNE

Vous allez tous recevoir la convocation pour l'assemblée générale de votre section. Il faut absolument que vous y participiez, votre présence est indispensable.

Cette assemblée est importante pour le bon fonctionnement de votre section et de la FAIR.

A cette assemblée vous avez des décisions à prendre qui engagent l'avenir de votre section, l'approbation des comptes et du budget pour l'année suivante, l'organisation de cours, de manifestations professionnelles et familiales.

C'est aussi pour vous l'occasion de faire des suggestions ou tout simplement de proposer de donner quelques heures de votre précieux temps pour une activité, qui vous convient, au sein du comité.



Pour fêter les 125 ans de notre association, tous les participants recevront un cadeau.

Nous vous remercions de prendre bonne note de notre message et au plaisir de vous rencontrer.

Le Bureau exécutif

Communications officielles de la FAIR

Nouvel horaire :

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de
de 8h00 à 12h00

Veste de signalisation



Offre intéressante pour les automobilistes mais également pour les promeneurs, les joggeurs ou les personnes en scooter. Cette veste de signalisation à un prix très attractif est pratique elle améliore votre sécurité et permet d'être plus visible.

Prix spécial pour un gilet de sécurité (taille unique, couleur jaune) CHF 5.-- + frais de port

Bulletin de commande à retourner à FAIR,
rue Camille-Martin 20, 1203 Genève

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NPA/Localité.....

Nombre de gilets.....

Date et signature

AGENDA 2008 FOIRES-EXPOS

■ LAUSANNE - Palais de Beaulieu

- **Gastronomia**
du 8 au 12 novembre

■ GENEVE - Palexpo

- **Salon de la voiture d'occasion**
du 26 au 28 septembre
- **Utilexpo**
du 8 au 11 octobre
- **Foire de Genève, floralies internationales**
du 13 au 23 novembre

■ MARTIGNY

- **Foire du Valais**
du 3 au 12 octobre

■ SAINT-GALL

- **Olma**
du 9 au 19 octobre

Editeur: Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20 – 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30 – **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publicité:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.–; **réclames:** 3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:** Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève, Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.

Avis important à tous les membres !

La FAIR, le Bureau exécutif et vos comités de section ont un urgent besoin de vous.

Dans chaque section des membres se dévouent depuis plusieurs années pour faire fonctionner votre association. Certains désirent se retirer pour diverses raisons.

Si vous souhaitez qu'elle continue à vous apporter des "Avantages" importants, tels que la protection juridique professionnelle, l'aide à l'accès au diplôme fédéral, des rabais appréciables sur la prime d'assurance privée CAP, et sur l'achat de voitures, etc., rejoignez-les et mettez à disposition un peu de votre temps.

C'est le moment pour vous de vous investir au sein d'un comité, pour apporter les changements que vous souhaitez.

Nous vous remercions d'avance de votre future candidature.



HOMMAGE À UN AMI

Louis François Gingins

Adieux reconnaissants

C'est lors des incontournables conférences de vente de l'U.V.C.S.R. d'automne, primitivement dans le cadre du Comptoir suisse de Lausanne, et ensuite fin septembre au Casino de Montbenon dans les années 1953-1957 que j'ai fait la connaissance de Louis Gingins, surtout l'une d'entre elle, animée par une "vedette" des approches commerciales de cette époque, un certain Monsieur Goldmann.

Notre intérêt et aussi notre passion commune pour la vente à l'agriculture et nos nombreuses questions sur ce sujet, nous ont valu un aparté très intéressant et déterminant avec le conférencier. Ces rencontres automnales ont connu un immense succès et étaient attendues d'une année à l'autre par les états-majors commerciaux d'après-guerre, elles avaient des influences importantes sur les orientations nouvelles.

Ainsi le hasard d'une rencontre avec l'intérêt commun de la vente à un même secteur économique a lié d'amitié et de compréhension deux personnes pendant plus de cinquante ans.

Par la suite, les circonstances, toujours elles, ont fait que nos deux trajets se retrouvent sous

le même toit du Dr R. Maag, protection des végétaux dans la grandeur du terme à Dielsdorf-Zurich.

Raconter cette épopée de 5 décennies suivie de plusieurs années de retraite serait fastidieux, il n'y aurait qu'un livre qui pourrait couvrir ce récit, encore que!!!

Le soussigné doit à la vérité que parfois malgré des divergences flagrantes, toujours le dialogue constructif a vaincu les positions difficiles pour obtenir des convergences fructueuses.

La synergie souvent évoquée en chimie a chaque fois été l'œuvre, sur le plan de la pensée, pour obtenir des résultats plus élevés.

Une constante chez Louis Gingins : ne jamais bloquer une situation et dans ce genre d'exercice il était passé maître du toujours ouvert avec une attitude conciliante et ferme.

Merci donc à l'ami de toujours et c'est une grande joie pour le soussigné de pouvoir le dire malgré la grande tristesse éprouvée à la suite de cette disparition. Heureux de relever cette courte pensée et de pouvoir te dire adieu Louis, je remercie les circonstances d'avoir réuni nos deux par-

cours, ajouté à cela le privilège de t'avoir bien connu dans le monde professionnel et sur le plan humain.

L'aspect de ce côté de la personnalité de cet Ami pouvait atteindre des sommets lors de réunion hors travail. C'est peu dire que les épreuves que nous avons les deux partagées ont plus que décuplé la valeur de nos relations respectueuses et toujours cordiales.

La solennité des adieux au Temple de Sion, ce mardi 26 août 2008 a apporté d'une manière remarquable les pensées qui m'animent en te disant adieu Louis, l'ami de toujours.

En terminant ces propos, je remercie la Providence et l'amitié d'Antoine Roux, de nous avoir réunis dans le lieu symbolique de "Chez Gaby" à Champoussin où nous, les inconditionnels du chasselas que nous avons été, ont une dernière fois fraternisé sur ces montagnes qui ont influencé nos vies et ceci en ce jour magnifique du 18 juillet 2008.

Par de là les montagnes, au revoir et adieu Louis Gingins

***De tout cœur,
Marcel Demotz.***



ENA - CONSULTING



LE BURN OUT

Samedi 11 octobre 2008

Restauroute Rose de la Broye à Lully

08h.30 *Accueil café et croissants*

09h.00 *Début de la conférence*

10h.30 *Pause - Boissons et petite
boulangerie*

10h.50 *Reprise de la conférence*

13h.00 *Fin*

Repas sur inscription

↓ **BULLETIN D'INSCRIPTION** pour la conférence à compléter et renvoyer au secrétariat central à Genève.

Nom : Prénom :

Adresse : N° postal et localité :

Téléphone :

Je participe à la conférence Nombre de personnes y compris le soussigné :
Fr. 40.- pour membre FAIR et Fr. 60.- pour non membre

Je participe au repas Nombre de personnes y compris le soussigné :
Fr. 25.- par personne

Date : Signature :

BUREAU EXÉCUTIF

Pour cette séance de la rentrée le Bureau exécutif s'est réuni à Neyruz. Le programme du jour était comme d'habitude très chargé.

Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, pour se remettre dans l'ambiance, le trésorier central ouvre les débats. Il présente la situation financière à ce jour, fr 93.000.- de factures ont été payés en août.

Les rappels de cotisation ont été envoyés ainsi qu'une lettre à tous les membres qui doivent deux ans de cotisation et qui sont menacés de radiation. Après discussion et réflexion, le Bureau exécutif décide de demander des frais de rappel aux retardataires. Cette décision prendra effet en 2009 et toutes les explications seront données dans un prochain numéro du journal.

Le trésorier central présente le budget 2009 qui est un budget équilibré. Il tient compte des éléments connus, notamment pour la calculation des impôts et des intérêts hypothécaires, concernant l'ensemble immobilier des Ouches. Les frais généraux de l'administration centrale sont maîtrisés, il a également été tenu compte de la nouvelle organisa-

tion acceptée lors de l'Assemblée des délégués 2008. Ce budget qui a été accepté par le Bureau exécutif sera envoyé à tous les présidents de section pour l'étudier avec leur comité.

Un membre du Bureau exécutif sera présent lors des assemblées d'automne des sections.

Le Bureau exécutif prépare activement la mise en place du Bureau exécutif 2009, avec la recherche de candidats, responsables de régions ou toute autre fonction au sein du Bureau exécutif. Toutes les personnes disposées à donner un peu de leur temps à la FAIR sont les bienvenues. Le Bureau exécutif souhaite des candidats actifs dans la profession ou ayant une activité dans un comité de section.

Concernant la formation professionnelle plusieurs réunions ont eu lieu concernant la nouvelle formation. Les règlements ne sont, pour l'instant qu'en allemand et soulèvent plusieurs questions concernant le fonctionnement de la commission. Certains membres ne veulent plus en faire partie. Le président central a eu une rencontre avec un professeur de HES qui propose une autre formation supérieure, pour l'instant qu'en

allemand. Toutes ces nouvelles formations interpellent le Bureau exécutif, de quelle formation nos membres ont-ils besoin ?

M. J.-C. Moy est toujours à la recherche de nouveaux "Avantages" intéressants pour les membres. Le Groupe mutuel propose une offre aux membres FAIR (voir page 7).

Le Bureau exécutif choisit le sujet pour la première page d'INFOS-Vente et décide des différentes informations à donner aux membres sur le fonctionnement de l'association.

Le Bureau exécutif prend connaissance du choix de la nouvelle secrétaire qui a été fait en collaboration entre MM. M. Schenker et M. Chuard. Le choix a été difficile, le secrétariat a reçu environ 190 candidatures.

Après 3 heures de délibération, le président central clôt la séance en remerciant ses collègues de leur disponibilité.

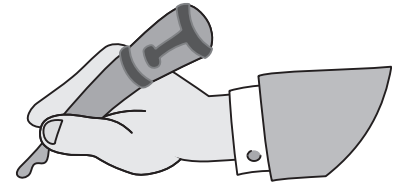
Le Bureau exécutif et le secrétariat central souhaitent un très bon anniversaire à M. Jean-Claude Moy, né le 19 octobre et lui adressent leurs meilleurs vœux.

**DES ATOUTS
POUR VOUS**



- ✓ **Un soutien dans vos formations**
- ✓ **L'échange d'idées au sein de notre réseau**
- ✓ **La reconnaissance des métiers de la vente**
- ✓ **Les succès comme force de vente**

NE PERDEZ PAS VOTRE OBJECTIF DE VUE



Prenez l'habitude de préparer chaque soir la journée du lendemain en posant vos réflexions sur le papier. Faites en sorte de visualiser le déroulement du lendemain !

Pensez aux activités réellement importantes que vous devrez mener à bien. Définissez par écrit un moment pendant lequel vous pourrez vous y consacrer.

Une bonne préparation psychologique :

- Votre subconscient se prépare déjà à ces activités et anticipe sur les solutions lorsque vous êtes sur le chemin du retour le soir ou en route vers le bureau le matin.
- Le fait de pouvoir envisager la veille vos principales activités du lendemain vous prépare mieux à cette prochaine journée de travail. Celle-ci ne vous apparaît plus alors comme une corvée insurmontable et difficile à accomplir.
- Vous vous laissez beaucoup moins facilement distraire par des affaires sans importance. Celles-ci vous causaient auparavant retard et stress par le fait que vous étiez contraint de repousser constamment à plus tard le traitement des activités plus importantes, vous obligeant alors à travailler en dehors des horaires d'ouverture avec un sentiment très net de frustration.

... et encore une fois : ne perdez pas vos objectifs de vue lorsque vous posez votre emploi du temps et vos priorités sur le papier. Un organisateur performant permet de se plier à une certaine discipline en phase de démarrage : une bonne résolution qui vaut vraiment la peine !

La programmation de vos projets permet de vous assurer le succès dans la réalisation de vos projets. Arrangez-vous pour obtenir l'assentiment de votre environnement.

CONSEIL

Un bonne journée de travail ne doit pas être synonyme de stress : une activité complexe rondement menée apporte de la satisfaction, un sentiment d'apaisement. Le stress ne provient pas de tout ce que nous avons effectué, mais de tout ce que nous n'avons pas maîtrisé. Ce sont en réalité nos échecs et nos inaptitudes qui nous rongent !

Le stress, c'est également une sorte de mauvaise conscience.

Je vous souhaite plus de temps et une belle réussite !

Gérer son temps pour réussir
Lothar Seiwert

10

astuces pour l'éthique personnelle

- 1** Traitez les autres comme vous aimeriez qu'on vous traite.
- 2** Soyez souriant dans la vie et vous rencontrerez des personnes souriantes.
- 3** Accumulez les expériences - vous êtes les graines à partir desquelles croît l'intelligence.
- 4** Pensez toujours aux intérêts de votre vis-à-vis.
- 5** Voyez toujours les clients et les collaborateurs comme des personnes qui méritent respect et loyauté.
- 6** Demandez-vous ce que vos actions représentent pour votre environnement humain et pour la nature.
- 7** Ne jugez pas un livre sur sa couverture, essayez plutôt de voir ce qui se cache derrière.
- 8** Agissez toujours de façon à pouvoir vous regarder avec satisfaction dans le miroir le matin.
- 9** De petits actes que vous accomplissez valent mieux que de grands actes que vous ne faites que planifier.
- 10** Lorsque vous façonnez votre avenir, pensez au fait que c'est le lieu dans lequel vous allez passer le reste de votre vie.

Timesystem
www.timesystem.ch

GROUPE MUTUEL

Nouvel "Avantage" pour les membres

Le Groupe valaisan Mutuel Assurances, fort de 14 caisses maladie, avec près de 900'000 assurés en Suisse, N° 1 en Suisse romande, fait une offre exceptionnelle pour tous les membres de la FAIR ainsi qu'à leur famille.

Avec des économies de tarifs sur les assurances complémentaires, pouvant aller de 5 à 30 % selon les 4 menus à choix (division commune 1 & 2, mi-privé 3 et privé 4).

Vous profiterez également de prime extrêmement attractive sur votre assurance de base.

Si vous êtes intéressé par ce nouvel "Avantage" adressez-vous au secrétariat central à Genève qui transmettra votre demande d'offre.

Tél. 022/796 07 11 ou Fax 022/797 35 30

INFOS-SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente de novembre 2008: le 6 octobre 2008

NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean- Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste, pendant une année, sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 31 octobre 2008 à 19h00

Restaurant du Cercle de la Voile
Route des Falaises 14 - 2000 Neuchâtel

Et un joyeux anniversaire à....

Patrick Sandoz, né le 4 octobre

Jean-Claude Moy, né le 19 octobre

Romain Bürki, né le 21 octobre

Vincent Klaye, né le 21 octobre



GENÈVE

Président: Gabriel Alcaraz

Chemin de Bonmont 8A - 1260 Nyon

Tél. 022 361 70 52 - Fax 022 362 20 33

Natel 079 785 49 91 - E-mail: gabriel.alcaraz@tele2.ch

Et un joyeux anniversaire à....

André Chaubert, né le 4 octobre

André Pochon, né le 7 octobre

Gilbert Gausi, né le 18 octobre

Serge Renaud Zufferey, né le 20 octobre

Giorgio Caggiula, né le 23 octobre

Gianni Cantillo, né le 24 octobre



VALAIS

Président:

Gaston Vouilloz - Case postale 218 - 1820 Montreux

Natel 079 622 02 36

E-mail: gaston.v@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm:

Monthey: Rest. du Pont du Rhône -

Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

AGENDA 2008

- Vendredi 17 octobre Assemblée générale
- Samedi 13 décembre Fête de Noël

A notre ami Louis,

De la section de Zurich à la Valaisanne, ce fût un sympathique transfert. Et Louis arriva... en Valais. Toujours passionné de notre profession et étant au bénéfice d'une vitalité débordante, Louis a repris, avec zèle et dévouement, du service dans notre section. Il cumule les mandats, membre du comité, correspondant au journal INFOS-Vente et représentant à l'Assemblée des délégués. En reconnaissance de ses nombreuses activités l'assemblée de la section Valaisanne l'a acclamé membre d'honneur en 2007.

Louis c'était d'abord la présence, l'intelligence de cœur, le bon sens du terrien, la gentillesse, la compréhension, la psychologie appliquée. Il était toujours dans la bonne direction.

Louis c'était aussi l'ami fidèle et généreux. C'était un homme d'action et de discussion. C'est pour te dire "merci" que j'ai, avec mes modestes connaissances, essayé de définir ton attachante personnalité.

Louis me téléphonait régulièrement. Tous ses appels commençaient par sa formule immuable, je cite "Louis Gingins te salue"... et notre conversation s'engageait sur l'actualité de la FAIR/Valais et bien entendu sur la "DER"...

Mon cher Louis, c'est avec une profonde tristesse que nous devons accepter la dure réalité de ton départ à l'Orient Céleste. Tu étais notre ami. Nous te gardons dans nos cœurs.

Avec émotion et respect, je reprends ta formule : "Maurice te salue"...

Que sa compagne, ses enfants, petits-enfants et famille veuillent trouver ici, l'expression de nos amicaux et sincères sentiments.

Pour la section Valaisanne
Maurice Varone
Président d'honneur

Et un joyeux anniversaire à....

René Dubuis, né le 10 octobre

Robert Huter, né le 10 octobre

Alfred Gillioz, né le 12 octobre

Maurice Varone, né le 18 octobre

Jean-José Sanz, né le 19 octobre

Jean-Pierre Rey, né le 26 octobre

Jean-Marc Pannatier, né le 26 octobre





Les gestes à éviter à tout prix

Laisser traîner le câble secteur

Lorsque vous travaillez sur votre ordinateur portable branché sur secteur, veillez à ce que le câble de l'alimentation ne soit pas au milieu d'un lieu de passage. Si une personne se prend les pieds dedans, votre machine a de bonnes chances de finir sur le sol. Une chute peut l'endommager de manière irrémédiable.

Manger et boire au-dessus du clavier

Il est préférable d'éviter de grignoter ou de boire au-dessus de son ordinateur. Contrairement à un clavier standard de PC de bureau, changer celui d'un portable n'est pas si simple et c'est surtout très onéreux. Pour plus de sécurité, les bouteilles d'eau et tasses de café sont donc à bannir de votre espace de travail.

Secouer le clavier pour le dépoussiérer

Miettes, cendres de cigarette, poussières... Elles adorent se loger entre les touches d'un clavier. Le premier réflexe est de retourner son portable et de taper sur la coque pour en extraire les saletés. Un geste évidemment déconseillé, puisque les composants de votre configuration sont juste en dessous, et qu'ils n'aiment pas recevoir des coups. La bombe d'air comprimée qu'il suffit de pointer à 20 cm du clavier, se montre bien plus douce et efficace. Vous pouvez aussi passer l'aspirateur en réglant la force d'aspiration au minimum.



Nettoyer l'écran avec un spray pour vitres

Attention à ne pas nettoyer directement l'écran de votre PC portable avec un spray liquide pour vitres, cela pourrait lui être fatal. Il existe des mousses spéciales, à appliquer sur un chiffon sec et propre, ou plus simplement encore, des lingettes conçues pour écrans LCD. Le nettoyage du moniteur est préférable à froid, avant utilisation. L'écran est la partie la plus fragile de votre machine, il s'agit donc de la préserver et d'en prendre soin.

Le soleil et l'humidité

Les deux grands ennemis de votre portable sont le soleil et l'humidité. Si vous déplacez beaucoup votre PC, prenez garde à ne pas l'oublier dehors en plein soleil ou sur la plage arrière de votre voiture. Il pourrait ne pas apprécier l'exposition à une forte chaleur.

Comme tous les produits électroniques en général, il n'aime pas non plus l'humidité. Il est préférable, après chaque utilisation, de le ranger dans sa sacoche de protection, munie de son petit sachet de sels absorbants d'humidité.

Les sacoques de transport trop minces

Pour être sûr de limiter au maximum la casse, il est important de bien choisir sa sacoche de transport. Les portables ayant aujourd'hui le vent en poupe, l'offre des accessoires est plus vaste et plus fantaisiste. Seulement toutes les sacoques ne se valent pas ! Privilégiez plutôt des modèles costauds, bien renforcés, capables d'encaisser et d'amortir les coups ou les chutes éventuelles.

LA VAUDOISE

Présidente: Sylviane Hofmann
Ch. du Châno 2 – 1802 Corseaux
Natel 079 468 60 90 – Tél. + Fax 021 922 78 81
E-mail: lavadoise@hotmail.com
Correspondant au journal: Le comité

AGENDA 2008

● **Jeudi 30 octobre** Assemblée générale

Sortie-découverte du 29 août

But : L'Hospice du Grand St Bernard

Sur proposition de notre ami Jean-Max Perler, 7 participants se mirent en route en ce dernier vendredi d'août, dans des conditions météo idéales, pour le Grand St-Bernard.

Après l'incontournable visite aux chiens mythiques, c'est le musée, riche en histoire, qui permet de s'imprégner des lieux. Une petite ballade offrit l'occasion d'admirer le paysage et mit les estomacs en appétits. Un sympathique restaurant italien, bien connu de Jean-Max, offrit un excellent repas gastronomique qui se prolongea jusque vers 14H30. Remontés à l'Hospice, la visite se poursuivit par la projection d'un petit film retraçant l'histoire du lieu. Pour clore, une intéressante exposition de sculptures, provenant de récupérations, fut l'apothéose de cette journée-découverte. Bravo et merci à Jean-Max pour son heureuse initiative et la parfaite organisation de cette journée. Au retour à Lausanne, on partagea le verre de l'amitié, avant de se séparer, jusqu'à la prochaine et dernière sortie du 26 septembre à Emosson.

Sylvestre Bardon

Reprise du stamm mensuel

Vendredi 24 octobre dès 14H30 – Restaurant de l'Aéroport Blécherette à Lausanne – Parc libre à proximité – ou bus no 1(terminus)

Nous nous retrouverons donc chaque dernier vendredi du mois, sauf avis contraire, pour la saison automne-hiver. Nous invitons cordialement ceux qui ne nous ont pas encore rejoints à le faire. Nos contacts sont bénévoles pour chacun et nous sortent de notre train-train quotidien !

A bientôt donc !

Sam

Et un joyeux anniversaire à....

Federico Ferrara, né le 5 octobre

Michel Weill, né le 9 octobre

Joseph Ponti, né le 10 octobre

Liliane Fernandez, née le 10 octobre

Jean-François Joss, né le 17 octobre

Yolande Dessarzin, née le 19 octobre

Gaston Pittet, né le 21 octobre

Philippe Steffen, né le 22 octobre

Claude Favre, né le 25 octobre

Claude Jaggi, né le 31 octobre



LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Président Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal:

Yves Uldry – Tél. privé 032 841 63 90

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2008

- **Comité** Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds, réunion le dernier jeudi du mois à 14h.
- **Jeudi 16 octobre** Assemblée générale au restaurant du Grand-Pont

BIENNE

Président : Raymond Burkhalter
Case postale 1722 - 2501 Bienne
Tél.032 341 56 01 - Natel 079 631 34 63 - Fax 032 341 80 48

Secrétaire et correspondant au journal: Marcel Chuard

Local et stamm :

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331 56 55 – Tous les vendredis, dès 17h30

AGENDA 2008

- **Samedi 25 octobre** Assemblée générale au restaurant Rössli à Safnern
- **Vendredi 7 novembre** Soirée fondue

Et un joyeux anniversaire à....

Roland Bandelier, né le 1^{er} octobre

Thierry Robin Lambert, né le 9 octobre

Raymond Burkhalter, né le 24 octobre

Rodolphe Daellenbach, né le 26 octobre



Visitez notre site Internet !



site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch



Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins !

Adapter la vitesse aux circonstances

Principales limitations de vitesse sur les autoroutes :

40 km/h

pour le remorquage

80 km/h

pour les camions avec ou sans remorque

80 km/h

pour les voitures de tourisme avec remorque

100 km/h

pour les autocars sans remorque

120 km/h

pour les motos, voitures de tourisme et de livraison jusqu'à 3,5 tonnes de poids total

Vous devez toujours adapter votre vitesse aux circonstances, aux conditions de la route et du moment. Vous ne pouvez donc circuler à la vitesse maximale autorisée que si vous êtes en mesure de vous arrêter à tout moment lorsque surgit un obstacle. Voici une liste non exhaustive de situations qui vous obligent à adapter votre vitesse :

- Circulation : lorsque le trafic est dense, le risque de faire face à des situations inattendues augmente.

- Etat de la chaussée : sur chaussée mouillée, la distance de freinage augmente d'un tiers environ, en cas de neige elle est déjà 3 à 4 fois plus longue et sur la glace même 8

à 10 fois plus longue que sur route sèche. Ralentissez sur chaussée mouillée : l'aquaplaning peut déjà se produire à une vitesse inférieure à 80 km/h ! Réduisez fortement la vitesse en cas de neige et la glace.

- Visibilité : la visibilité diminue nettement en cas de pluie, brouillard et neige.

Même sur l'autoroute, vous devez vous attendre à rencontrer des obstacles non éclairés et peu visibles (p. ex. chargement perdu, animaux, véhicules accidentés). De nuit, même une vitesse de 80 km/h peut être excessive.

- Zones claires/obscuries : la luminosité peut changer brusquement, par exemple dans la forêt, les tunnels et les passages sous voie (il faut s'habituer à l'obscurité). Dans de telles zones, vous devez également adapter la vitesse à la visibilité. Attention : dans les tunnels, circulez toujours avec les feux de croisement !

- Vent : un fort vent, en particulier un vent latéral, peut rendre la conduite de votre véhicule plus difficile. Dans une telle situation, réduisez la vitesse, en particulier si une manche à air indique un fort vent latéral.

- Changement : un véhicule chargé réagit différemment (distance de freinage plus longue, déstabilisation en cas de manœuvres brusques, tendance à se déporter dans les virages, etc.). Roulez moins vite avec un véhicule chargé.

Évitez les manœuvres brusques (coups de volant p. ex.). Elles peuvent avoir des conséquences particulièrement graves sur l'autoroute, où la vitesse est élevée (perte de maîtrise).

Même si vous êtes en retard, ne conduisez pas trop vite.

Brochure TCS



LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Staehlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstahlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: Le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge de l'Union – 1776 Montagny-la-Ville

AGENDA 2008

● Samedi 18 octobre Assemblée générale à Rosé

Et un joyeux anniversaire à....

Bernard Portmann, né le 6 octobre

Jean-Marie Tache, né le 7 octobre

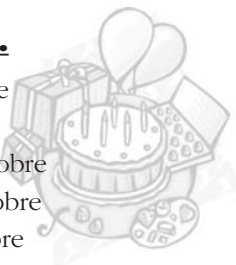
Alexandre Comment, né le 14 octobre

Lucienne Paschoud, née le 15 octobre

Jean-Paul Duvoisin, né le 16 octobre

Philippe Gyger, né le 28 octobre

Pascal Schafer, né le 31 octobre



Le 30 août dernier, plus d'une vingtaine de personnes ont parcouru le sentier de la Bénichon à Sorens.



Pour certains, la Bénichon est un retour aux traditions, Pour d'autres, elle est le témoin d'un souvenir heureux, Pour d'autres encore, elle est un rappel de la cuisine et des saveurs de son enfance...



Pour le Petit Larousse, elle est la fête populaire marquant, dans le canton de Fribourg, la fin de l'été et la descente de l'alpage !

Pour nous, les bienheureux participants, cette journée a été un moment de plaisir et de partage au travers de la forêt du Gibloux.

Les différentes étapes de notre balade nous ont menées au travers des délices de la cuchaule et de sa traditionnelle moutarde, puis de la soupe aux choux ; du jambon accompagné de saucisson, choux, pommes de terre ; du gigot escorté de sa pomme purée et de ses traditionnelles poires à Botzi. Tout au long de notre parcours, au fond de la forêt, de très

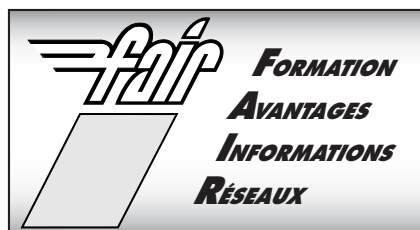


belles sculptures nous ont guidées vers de merveilleuses meringues et leur double crème.



Dans la cabane des forestiers, le café et son festival de biscuits (bricelets, pains d'anis, croquets) nous attendaient encore. Pour les non conducteurs, afin de digérer ce goûteux repas, une poire à Botzi distillée s'est avérée la bienvenue.

Nicole Maillard





Avantages pour les membres actifs

ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE

CAP Assurance protection juridique circulation: Prix spécial FAIR individuelle: CHF 85.-/Famille CHF 90.-

CAP Assurance protection juridique complète (privée et circulation):

Prix spécial FAIR individuelle: CHF 170.- / famille CHF 180.-

● APPAREILS MÉNAGERS

VOLTEC SA – Bussigny
Appareils ménagers
Tél. 021 706 26 30 – Fax 021 706 26 27
Réduction entre 15 % et 28 %

● AUTOMOBILES - MOTOS - ESSENCE - PNEUS - ACCESSOIRES

VOLVO
Rabais: 5 % sur prix net – Contacter exclusivement notre secrétariat central
FIAT - ALFA ROMEO - LANCIA
Rabais selon modèle.
MANUCO SA
Echappements - Batteries - Freins - Pneus
100, rue de Genève – 1004 Lausanne
Tél. 021 625 37 67 – Fax 021 624 63 52
Rabais de 30 à 50 % selon les articles.
PNEUS DOMINIQUE – Prilly
Tél. 021 625 72 22 – Réduction importante
EUROPCAR
Rabais de 30% sur les tarifs. Dans n'importe quelle agence.

ESSO accorde une réduction de 2,5cts par litre.

HONDA AUTOMOBILES Fribourg
Offre des conditions spéciales.
2% – voir sur site.

RODUIT PNEUS accorde une réduction
1920 Martigny – tél. 027 722 17 83
oroduit.pneu@premio.ch

● MODE

JP Mode
Grand Rue 61 – 1180 Rolle
Confection homme
10% de rabais sur présentation carte de membre.

● BUREAUTIQUE

GABRIEL ALCARAZ
Bureau mondial Suisse romande
8A ch de Bonmont - 1260 Nyon
Action spéciale pour les membres FAIR
20% rabais sur les fournitures informatiques.
Natel 079 785 49 91

JMB Diffusion
Consommables et fournitures en bureautique
Croix-Fédérale 38 – Case postale 2118
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 28 27 – Fax 032 968 23 79
Tarif préférentiel

● CARTES DE CRÉDIT

BANK CARD CENTER
Profitez doublement: La carte VISA et la MasterCard gratuites la 1^{ère} année!
Ensuite Fr. 50.- par carte, carte supplémentaire idem. Demandez la documentation au secrétariat central.

CARTE VISA-GOLD

Tarif préférentiel au prix annuel de Fr. 120.- (au lieu de Fr. 190.-) et sans finance d'entrée (prix Fr. 150.-). La carte supplémentaire est à Fr. 100.-

● DIVERS

JUBIN CARD
Divers avantages, restaurants, essence, etc...

● ÉDITIONS DE LIVRES ET LIBRAIRIES

ÉDITIONS À LA CARTE SA
Place de la Gare 4 – 3960 Sierre
Tél. 027/451 24 28 – Portable 078/615 07 54
Mail: editions@edcarte.ch
10% de rabais sur l'impression et l'achat de livres sur présentation de la carte de membre

● ÉDITIONS DE LIVRES PROFESSIONNELS

TIMES SYSTEM
accorde aux membres de la FAIR, un rabais de 20% sur les recharges annuelles.
Le rabais sera déduit sur les prix de vente actuels et les frais de port sont en plus.

● IMPRIMERIE

IMPRIMERIE CALLIGRAPHY.CH SA
Place de la Gare 6 – 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 – Portable 078/615 07 54
Mail: g.prats@calligraphy.ch
10% de rabais sur tous les imprimés sur présentation de la carte de membre

● INFORMATIQUE

OPTIGEST.COM offre aux membres de la FAIR une remise de 15% sur son logiciel informatique de gestion d'adresses, contacts et marketing direct Gestdata.
Ch. des Jonchères 1 – Case postale 215
2022 Bevaix – tél. 032 846 33 90
fax 032 846 33 91 – www.optigest.com

● LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO

LUNETTERIE - OPTIQUE - PHOTO DE CHAILLY
4, avenue de Chailly – 1012 Lausanne
Tél. 021 652 16 11
Remise de 14,5% sur lunetterie
Remise de 10% sur optique et photo

● RENSEIGNEMENTS

ACI INVESTIGATIONS
Renseignements privés et économiques
Case postale 248 – 1870 Monthey
Tél. 024 471 64 18 – 079 214 53 16
Rabais de 15%

● ALIMENTATION

MASSIMO CERUTTI S.A.
escompte de 10% sur l'achat des produits alimentaires du café, food et des machines à café.

● HÔTELS - RESTAURANTS

LE RELAIS DU PETIT BOURG
Route du Simplon – 1957 Ardon
Réduction 10% sur les chambres

NOVOTEL BUSSIGNY-LAUSANNE
Tél. 021 701 28 71 – Fax 021 702 29 02
Réduction sur présentation de la carte FAIR

HÔTEL ABACA – Vevey
Single Fr. 70.- / Rabais 10 %
Tél. 021 922 22 70 – www.abaca.ch

HÔTEL CHAVANNES-DE-BOGIS
Sortie autoroute Coppet
Tél. 022 960 81 81 – Fax 022 960 81 88
Prix spécial FAIR

HÔTEL BELLERIVE – Lausanne
Tél. 021 616 44 44 – Réduction 10 %

HÔTEL DE L'ARDÈVE – Ovronnaz
Tél. 027 305 25 25 – Fax 027 305 25 26
Réduction 10 % sur les chambres

HÔTEL EUROPA – Sion – Rue de l'Envol 19
Tél. 027 322 24 23 – Fax 027 322 25 35

HÔTEL "AUX MILLE ÉTOILES"
Les Marécottes (Valais)
Tél. 027 761 16 66 – Fax 027 761 16 00
Rabais de 10 % sur un arrangement (minimum 2 nuits)

HÔTEL DES MOSAÏQUES – Orbe
Tél. 024 441 62 61 – Fax 024 441 15 14
Réduction 20 %

● PEINTURES - PAPIERS PEINTS

J.-P. GERDIL
Gypserie / Peinture / Papiers peints
Ch. du Vieux-Puits 24 – 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 078 793 54 32 – Fax 022 794 36 74
Rabais 10 % pour les membres

Info-seniors

Voilà les vacances finies, nous allons donc reprendre nos "activités" avec notre stamm bien apprécié de la reprise, le vendredi 12 septembre.

Le vendredi 19 septembre est programmé la visite du musée Clin d'aile à Payerne, vous pourrez lire un petit résumé dans l'INFOS-Vente de novembre.

En regardant les photos de notre sortie au Rathvel où nous étions 25 participants, ça fait plaisir d'organiser de pareille sortie et cela nous encourage pour en préparer d'autres.

J'aimerais remercier tous les participants et les féliciter de leur présence, sans eux rien ne se ferait.

J'invite tous les seniors retraités de La Fribourgeoise à se joindre à nous, soit pour les stamms, soit pour les sorties, téléphonez-moi au no 026 481 26 03.

J'espère vous voir en grand nombre, en bonne santé et bien reposé à nos futures manifestations.

Prochain stamm : vendredi 7 novembre à l'Auberge de Rosé à Avry dès 14h.00.

A bientôt.

*Votre retraité
Jean-Claude Robner*

**Auberge
d'Avry-Rosé**
Mayon et Charly Page
Rte de Rosé 46 - 1754 Avry
c.page@bluewin.ch

Tél. 026 470 04 80 – Restauration
Fax 026 470 04 81 – Menu du jour
Nat 079 683 90 44 – Salle à manger
Fermeture: le dimanche dès 18 h – Salle pour banquets
et le lundi – Chambres d'hôtes
Grande place de parc

Soyez toujours sincère !

« Les petites attentions portées au client ne doivent pas apparaître comme des stratégies destinées à la manipuler mais comme autant de services qui vous rapprochent de lui. »



Qu'est-ce qu'un licenciement avec effet immédiat pour justes motifs ?

Il s'agit d'un licenciement qui met fin au contrat immédiatement, sans aucun délai, dès la réception du congé par le travailleur. Le licenciement avec effet immédiat peut intervenir en tout temps, même pendant une période de protection prévue par la loi (maladie, grossesse, etc). On ne peut recourir à ce type de licenciement que si l'employé a commis une faute grave, qui détruit irrémédiablement la confiance indispensable aux rapports de travail, de telle façon que la poursuite de la relation contractuelle ne peut plus être exigée, même pendant le délai de congé. Un vol, une agression physique, un acte de concurrence délibérée au détriment de l'employeur peuvent, le cas échéant, justifier une telle mesure.

Lorsqu'il procède à un licenciement avec effet immédiat pour justes motifs, l'employeur n'a plus aucune obligation à l'égard de l'employé et ne lui devra plus de salaire. En revanche, s'il s'avère que les motifs de la rupture n'étaient pas assez graves pour justifier un tel congé et que l'employé conteste son licenciement avec succès, l'employeur devra alors verser les salaires correspondants au délai de congé et pourra de plus se voir condamné à payer une indemnité à son ancien employé, qui peut se monter jusqu'à six mois de salaire. Les conséquences financières d'un licenciement immédiat injustifié sont donc très lourdes. Il est conseillé de ne recourir à ce procédé qu'avec la plus grande retenue.



Conseil juridique

Empêchement non fautif du travailleur

Conditions d'application du l'art. 324a CO

Principes

278. L'art. 324a CO a pour objectif de délimiter les obligations de l'employeur lorsque le travailleur est empêché de travailler sans faute de sa part pour une cause inhérente à sa personne. L'art. 324a CO pose le principe, alors que l'art. 324b CO en énonce les exceptions,

279. Pour que l'art. 324a CO trouve application, un certain nombre de conditions cumulatives doivent être réunies. Il faut :

==> une incapacité totale ou partielle de travailler;

==> un empêchement de travailler;

==> que cet empêchement ne résulte pas d'une faute du travailleur, mais soit dû à une cause inhérente à sa personne;

==> que les rapports de travail aient duré plus de trois mois ou aient été conclus pour plus de trois mois.

Incapacité total ou partielle de travailler

280. L'empêchement doit se traduire par une incapacité, partielle ou totale, de fournir à l'employeur la prestation de travail convenue.

281. L'empêchement de travailler est pris en compte quelle que soit son ampleur. En d'autres termes, il suffit que la capacité de travail soit affectée, même modestement, pour que l'art. 324a CO puisse trouver application. Il n'y a donc pas de seuil minimum²⁸⁹. Toutefois, si le travailleur n'est que partiellement incapable de travailler, il va de soi qu'il doit offrir à son employeur sa capacité résiduelle, à défaut de quoi il perd son droit au salaire en totalité, y compris pour la part correspondant à son empêchement. La demeure du travailleur libère en effet l'employeur de son obligation de payer le salaire.

Preuve de l'empêchement

282. La preuve de la survenance d'un empêchement affectant la capacité de travail incombe au travailleur.

Certificat médical

283. S'agissant d'une maladie, d'une grossesse ou d'un accident, l'incapacité sera généralement attestée par un certificat médical, qui ne constitue toutefois pas un moyen de preuve absolu, notamment

lorsqu'il a été établi a posteriori avec un effet rétroactif conséquent, ou lorsque le travailleur, bien qu'en possession d'un certificat, se rend normalement à son travail. Le juge peut passer outre le diagnostic contenu dans un certificat médical, lorsqu'il résulte des circonstances (surtout du comportement de l'employé durant une incapacité de travail) que l'incapacité de travail n'existe pas²⁹⁰.

284. Le médecin assume une responsabilité importante dans le cadre de l'établissement d'un tel certificat, dès lors qu'il est tenu d'attester des faits conformes à la vérité. Lorsqu'il sait que tel n'est pas le cas, il agit intentionnellement et enfreint l'art. 318 ch. 1 CP. Il pourra en conséquence être condamné à réparer le dommage causé. L'assureur qui verse des indemnités journalières en cas de maladie entre dans le cercle des personnes protégées par l'art. 318 CP²⁹¹. Il en va de même pour l'employeur.

285. Lorsqu'il éprouve un doute au sujet de la maladie attestée par un certificat médical, l'employeur (ou l'assureur) peut faire contrôler le bien-fondé de l'incapacité alléguée, en exigeant du travailleur qu'il se présente à la consultation du médecin dont les coordonnées lui sont précisées, aux frais de l'employeur (ou de l'assureur). Si le travailleur refuse ou ne donne pas suite, l'employeur (ou l'assureur) est en droit de déduire que l'empêchement de travailler n'est pas établi. Qu'un médecin soit mis en œuvre pour second avis par l'employeur ou par l'assureur, le secret médical doit être garanti dans tous les cas. Le travailleur ne peut donc se prévaloir valablement du secret médical pour empêcher le médecin-conseil de l'employeur ou de l'assurance de prendre contact avec son médecin traitant.

286. Dans la mesure où il incombe au travailleur de prouver qu'il est victime d'un empêchement non fautif de travailler, l'employeur est en droit d'attendre que le certificat médical lui soit transmis rapidement, puis réactualisé au fur et à mesure de la prolongation de l'incapacité, au minimum une fois par mois. On admet généralement qu'un certificat doit être produit à compter du troisième jour d'absence, sous réserve de délais plus courts ou plus longs prévus dans le contrat ou une convention collective de travail. Même si le contrat de travail prévoit la production d'un certificat médical à compter du troisième jour d'absence seulement, l'employeur peut, à notre avis, exiger la production d'un tel certificat dès le premier jour d'absence lorsqu'il éprouve des doutes sur la réalité des maladies alléguées par le salarié (absences systématiques en fin de semaine ou la veille de jours fériés par exemple). Un tel pouvoir découle de son

droit de donner des directives (art. 321d CO). Lorsque l'employé ne produit pas le certificat en temps utile, l'employeur peut suspendre le paiement du salaire jusqu'à ce que le travailleur ait fait la preuve du caractère justifié de son absence. Il ne peut en revanche pas d'emblée résilier le contrat avec effet immédiat²⁹², d'autant moins lorsqu'il soupçonne que le travailleur a un problème de santé²⁹³. Toutefois, des circonstances particulières et la transgression systématique de mises en garde expresses peuvent justifier une résiliation immédiate²⁹⁴. De même, la production d'un certificat médical falsifié par l'employé justifie son licenciement immédiat pour justes motifs.

Autre moyen de preuve

287. Pour l'accomplissement d'une obligation légale ou d'une fonction publique, l'ordre de marche ou la convocation officielle fera office de moyen de preuve. Le travailleur est tenu d'informer l'employeur dès réception de la convocation, à défaut de quoi il peut être tenu de réparer le préjudice que l'annonce tardive ferait subir à ce dernier.

²⁸⁹ A noter toutefois que, pour les contrats d'assurance d'indemnités journalières régis par la LAMal, l'art. 72 al. 2 LAMal stipule que le droit aux indemnités journalières prend naissance lorsque l'assuré a une capacité de travail réduite au moins de moitié. Pour les assurances régies par la LCA, le degré d'incapacité doit être au moins 25%.

²⁹⁰ Arrêt du TF 4C.141/2005 du 9 juin 2005 consid. 1; JAR 1997 p. 132; JAR 1984 p. 134; JAR 1980 p. 209.

²⁹¹ Arrêt du TF 4C.156/2005 du 28 septembre 2005 consid. 3.5.5.

²⁹² Arrêt du TF 4C.359/2006 du 12 janvier 2007 consid. 6 : lorsque le salarié tarde à communiquer ses certificats médicaux, ce qui est contraire à son devoir de fidélité, et que ces retards influencent notablement l'employeur dans sa décision de résilier le contrat avec effet immédiat, il est justifié de refuser au salarié l'indemnité prévue à l'art. 337c al. 3 CO.

²⁹³ Arrêt du TF 4C.260/2005 du 6 juin 2006 consid. 4.1; Arrêt du TF 4C.413/2004 du 10 mars 2005.

²⁹⁴ Arrêt du TF 4C.391/2002 du 12 mars 2003; dans le cas d'espèce, une employée d'une boulangerie-pâtisserie et tea-room ne s'est pas présentée à son travail, à maintes reprises, pour des raisons médicales, sans toutefois avertir son employeur en temps utile. Elle se contentait de faire parvenir des certificats médicaux dans des délais plus ou moins courts. Or, ces absences non annoncées posaient de sérieuses difficultés d'organisation à l'employeur et perturbaient la bonne marche de l'entreprise. Après de vaines mises en garde, l'employeur licencia l'employée avec effet immédiat. Le TF admit la validité dudit licenciement.

Philippe Carruzzo, avocat à Genève

Extrait de "La rémunération du travailleur et le remboursement des frais"